



Programme de la formation initiale SST

« Devenir Sauveteur Secouriste du Travail »

■ Pré requis :

Aucun

■ Encadrement :

La formation est dispensée au minimum par un formateur SST rattaché à :

Un organisme de formation habilité pour la formation initiale et continue de SST

Une entreprise habilitée pour la formation initiale et continue de ses SST.

■ Durée :

Au minimum 12 heures auxquelles il convient d'ajouter en tant que besoin le temps nécessaire pour traiter les conduites à tenir particulières liées aux risques spécifiques de l'entreprise, en correspondance avec le chapitre 7 du programme SST.

■ Nombre de participants :

4 minimums, 10 maximums pour un formateur SST

En dessous de 4 participants la formation n'est plus possible (réalisation de simulation d'accident).

Au-delà de 10 participants, afin de maintenir un minimum de temps d'apprentissage à chacun des participants, la formation sera prolongée d'une heure par candidat supplémentaire jusqu'à concurrence de 14 participants au maximum.

A partir de 15 participants, la session doit être dédoublée (2 sessions ouvertes dans l'outil de gestion) et 2 formateurs sont nécessaires.

■ Contenu :

9 principes généraux de prévention pour guider à chaque instant les actions de celles et de ceux qui s'impliquent dans la lutte contre les risques professionnels.

1. Eviter les risques
2. Evaluer les risques qui ne peuvent pas être évités
3. Combattre les risques à la source
4. Adapter le travail à l'homme
5. Tenir compte de l'évolution de la technique
6. Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou par ce qui l'est moins
7. Planifier la prévention
8. Donner la priorité aux mesures de protection collective
9. Former et informer les salariés sur les risques et leur prévention





■ Déroulé de la formation :

1ère demi-journée

- Présentation de la formation et de son organisation
- Le Sauveteur Secouriste du travail
- Les notions de base en prévention des risques professionnels
- La prévention des risques professionnels dans l'entreprise/établissement

2ème demi-journée

- Les actions « protéger, examiner, faire alerter/alerter, secourir »



3ème demi-journée

- Les actions « secourir suite »

4ème demi-journée

- Les actions « secourir suite et fin »
- Epreuves certificatives
- Bilan de la formation

■ Objectifs :

Le SST devra avoir les connaissances gestuelles face à une victime accidentée et promouvoir la prévention dans sa société. Le formateur prendra soin de contrôler l'acquisition des connaissances et des compétences tout au long de la formation afin de recadrer, reformuler, et gérer du mieux que possible les participants et le temps de formation (évaluations formatives).

■ Pédagogie :

- Support informatique via vidéo projection et exercices d'apprentissage.
- Mannequins secourismes, maquillage cinéma, défibrillateur.
- Lot de simulation d'accidents.

■ Remis à l'issue de la formation :

- Livret SST, certificat d'habilitation SST, attestation de formation, réglette SST.



■ Réglementation :

Code du travail - Article L4121-1 :

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs :

- des actions de prévention des risques professionnels
- des actions d'informations et formations
- la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

■ Financement :

La formation Initiale SST pourra donner lieu à un financement auprès de votre OPCA. Pour vous aider à la réalisation de votre dossier de prise en charge, nous vous fournirons les conventions de stage, programme de formation, copie des feuilles d'émargement, déclaration de notre numéro d'activité et de notre agrément SST.

